Livret de rentrée à l'attention des parents d'élèves du collège Goh Lanno

Année scolaire 2024-2025

Pour qui ?

Il est destiné à tous les parents d'élèves et utile durant toute l'année scolaire.

Pour quoi ?

Son objectif est de vous communiquer des précisions et compléments d'information sur les modalités de fonctionnement de l'établissement afin de vous éclairer sur certains points, peut-être de répondre à certaines de vos interrogations, mais aussi de partager avec vous certains aspects opérationnels qui vous seront très utiles durant toute l'année scolaire.

Pour quels contenus ?

Vous retrouverez dans ce livret :
- Le mot du Principal.
- Le mot du Secrétaire Général.
- Le mot de la Vie scolaire.
- Plusieurs rappels, conseils pratiques et autres informations.
- Une information sur les transports scolaires.
- Un tutoriel pour vous aider dans les démarches de paiements en ligne.
- Un rappel des règles d'utilisation des réseaux sociaux.
- Quelques recommandations pour une utilisation raisonnée des écrans.
- La charte de communication du collège vers les familles.
- La charte du restaurant scolaire.

Le mot du Principal.

Mesdames, Messieurs, chers parents,

En cette nouvelle année scolaire qui débute, je saisis l'opportunité de ces quelques lignes pour vous souhaiter ainsi qu'à votre enfant la bienvenue au collège Goh Lanno.
Ce livret de rentrée destiné à tous les parents d'élèves de l'établissement a été lancé l'année dernière et s'est avéré un succès auprès des parents car il constitue un élément contributif à la liaison « collège / familles ». Ce livret est un document « ressource » qui vient en appui et en complément du carnet de l'élève, du règlement intérieur du collège et de l'application Pronote. Il vise donc à créer du lien et partager l'information avec vous.
Nous vous remercions très sincèrement par avance des 20 minutes de votre temps que vous consacrerez à la lecture de cette version mise à jour du livret de rentrée destiné aux parents d'élèves du collège Goh Lanno.

❖❖❖❖❖❖❖

Accueillir au quotidien près de 680 élèves est une mission complexe impliquant beaucoup d'efforts et d'investissement de la part de tous les acteurs de la communauté scolaire sur des aspects très diversifiés.

L'objectif premier du collège est la transmission des savoirs fondamentaux regroupés dans le socle commun des connaissances et des compétences. Maîtriser le socle commun, c'est être capable de mobiliser ses acquis dans sa poursuite d'études puis dans sa vie. C'est aussi posséder un outil indispensable pour prendre part aux évolutions de la société et comprendre les grands défis de l'humanité, la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'Homme, mais aussi la nécessité de la protection de la planète. En un mot, c'est devenir citoyen.

Le collège Goh Lanno a montré, depuis plusieurs années, sa capacité à faire réussir tous les élèves. L'ensemble de la communauté éducative est à nouveau engagé dans des projets pédagogiques variés autour de projets scientifiques, humanistes, linguistiques, sportifs… Par ailleurs, l'ouverture culturelle, artistique et internationale reste également notre priorité. L'accompagnement personnalisé, le dispositif « devoirs faits », la mise en place des groupes de besoins pour les classes de 6ème et de 5ème ou encore le travail mené sur l'orientation et la découverte des métiers constituent, entre autres, des organisations pédagogiques au service de la réussite et l'épanouissement des jeunes qui nous sont confiés.

Ce travail, l'ensemble de l'équipe du collège le mène avec motivation, volonté de bien faire et humilité, car la tâche reste difficile. Le collège est en effet un lieu de vie pour plus de 750 personnes si l'on y inclut les 72 personnels qui y travaillent en plus des presque 680 élèves. C'est pourquoi le respect des règles de vie commune contenues dans le règlement intérieur est nécessaire afin de garantir à chacun un espace harmonieux, propice au « vivre ensemble », au travail et à la réussite. Aussi, je vous remercie par avance de lire attentivement ce règlement intérieur avec votre enfant pour qu'il soit appliqué quotidiennement. En ce sens, ce livret d'accueil est un complément destiné à vous accompagner et vous renseigner.

❖❖❖❖❖❖❖

Chers parents, dans la vaste mission d'éducation, de transmission des savoirs, de construction de la citoyenneté qui nous incombe, votre rôle est essentiel et c'est dans une logique de confiance, de dialogue et d'écoute que nous comptons sur votre entière collaboration.

Au nom de l'ensemble de l'équipe du collège Goh Lanno, je souhaite à votre enfant une année scolaire synonyme de réussite en espérant qu'il trouve sa place dans notre établissement, qu'il s'épanouisse et qu'il prenne plaisir à apprendre et à progresser.

Le Principal,
Bernard LOURTIS.

COLLÈGE GOH LANNO - 56130 PLUVIGNER - Le Principal B. LOURTIS

Le mot du Secrétaire Général.

Mesdames, Messieurs, chers parents,

Vous êtes nombreux à avoir inscrit votre enfant en qualité de demi-pensionnaire (DP) au Collège Goh Lanno et nous vous en remercions. Le service de restauration est très engagé dans la confection de plats sur place à base de produits locaux et bio, mais aussi dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. D'ici un an, nous aurons la chance d'inaugurer un nouveau self participatif actuellement en construction dans l'enceinte de l'établissement.

La nourriture de la restauration scolaire est exclusivement financée par la participation financière des familles et le paiement des factures est organisé en trimestres.
Vous recevrez par mail 3 factures durant l'année scolaire :

1. Une fin octobre qui correspond au trimestre de septembre à décembre.
2. Une fin février qui correspond au trimestre de janvier à mars.
3. Une fin avril qui correspond au trimestre d'avril à juillet.

S'agissant de la première période qui s'étend de septembre à décembre, vous recevrez par mail une facture courant octobre. Pour payer ces factures, vous devez vous rendre sur Educonnect (et donc disposer de vos codes parents). Vous trouverez en **annexe n°1** un tutoriel joint à ce livret d'accueil pour le paiement en ligne.
Important n°① : il faut attendre une semaine minimum après réception de la facture par mail avant que le montant apparaisse sur le site. Le lien apparaît en bas de l'AVIS DES SOMMES A PAYER. Le voici :
➡ https://teleservices.education.gouv.fr

Vous y voyez alors toutes les factures scolaires à régler pour votre enfant (restauration ou voyage,) et vous choisissez de payer tout ou partie du montant par carte bancaire. Cette unique solution de paiement vous permet donc d'échelonner à votre guise vos règlements.
Important n°② : le logiciel de gestion déployé au collège ne nous autorise plus (depuis 2023) l'encaissement de chèque ou d'espèces.

Pour ceux qui peuvent prétendre à l'obtention d'une Bourse Nationale, vous devez utiliser également le site Educonnect afin de formuler votre demande dématérialisée, d'où l'importance de disposer de vos codes parents. Ces informations concernant les bourses ou les modalités de règlement des frais scolaires (cantine, voyage scolaire…) vous seront transmises sur PRONOTE sous la forme de notices.

Le service gestion vous souhaite une belle rentrée.

Le Secrétaire Général,
Morgan KABOUCHE.

Le mot de la Vie Scolaire.

Mesdames, Messieurs, chers parents,

Votre enfant vient de faire sa rentrée au collège du Goh Lanno. Nous vous rappelons que son inscription vaut pour acceptation du **règlement intérieur de l'établissement,** par votre enfant et par vous-même. Pour vous aider à vous familiariser avec nos fonctionnements, nous vous invitons à prendre connaissance des informations présentées dans les pages suivantes.

Toute l'équipe de Vie scolaire vous souhaite une très bonne rentrée.

Le Conseiller Principal d'Éducation (CPE)
Nicolas MILLOT.

*L'équipe d'**A**ssistants d'**ED**ucation (AED).*
Alice, Pascaline, Marie, Chloé, Timothée et Solène.

❶ Horaires des enseignements.

Horaires des enseignements Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi		
8h40		Rassemblement et montée en cours
8h45 9h40	}	M1
9h45 10h40	}	M2
10h40 10h55	}	Récréation
11h00 11h55	}	M3
12h00 12h55	}	M4
13h45		Rassemblement et montée en cours
13h50 14h45	}	S1
14h50 15h45	}	S2
15h45 16h00	}	Récréation
16h05 17h00	}	S3

Horaires des enseignements Mercredi		
8h40		Rassemblement et montée en cours
8h40 9h35	}	M1
9h35 10h30	}	M2
10h30 10h40	}	Récréation
10h40 11h35	}	M3
11h35 12h30	}	M4

Attention ➡ Les cours du mercredi prennent fin à 12h30 !

❷ Signaler une absence ou un retard.

En cas d'absence ou de retard de votre enfant, vous devez impérativement informer au plus vite le **service de la Vie scolaire** selon les vecteurs de communication ci-dessous.

- par **téléphone** au **02.97.24.70.99**
- par **votre compte parent Pronote**, 2 possibilités pour rédiger un message à notre attention :

  Sélectionner l'onglet **Communication**, puis l'onglet **Discussion**, puis l'onglet **+** (en bas à droite de l'écran), puis l'onglet **Personnels** pour sélectionner le destinataire nommé « **SIGNALER UNE ABSENCE Vie scolaire** ». Rédigez ensuite votre message.

  ou

  Sélectionner l'onglet **Vie scolaire**, puis l'onglet **Carnet**, puis l'onglet **+** (en bas à droite de l'écran). N'oubliez pas de justifier du motif de l'absence dans l'onglet **Commentaire**. Vous avez la possibilité de joindre un document (certificat médical par exemple) en pièce jointe.
- Le **carnet de l'élève** reste également un outil de communication entre le collège et les familles.

La gestion des absences fait l'objet d'un suivi rigoureux de la part des personnels de la Vie scolaire et plus particulièrement de l'assistant d'éducation référent de la classe de votre enfant. Toute absence non signalée ou non justifiée fait l'objet d'une information et d'une demande de justification par un SMS aux familles.
Faute d'un retour de votre part, la demande de justification fait l'objet d'un courrier postal voire d'une convocation des responsables légaux. Nous vous rappelons que la justification de l'absence de votre enfant est une obligation légale et que 4 demi-journées d'absences non justifiées font l'objet d'un signalement à la Direction Académique du Morbihan.
En cas de retard, d'arrivée différée (exemple : pas de cours en M1) et après une absence, l'élève doit obligatoirement passer par le bureau de la Vie scolaire signaler son arrivée pour être autorisé à rentrer en classe.
En cas d'absence, il est également tenu de **récupérer les cours et se mettre à jour dans son travail personnel**. À ce titre, nous conseillons à chaque élève de s'associer avec un binôme, voire un trinôme de travail.

❸ Infirmerie.

L'infirmière du collège est présente les lundis et jeudis. Avant de se rendre à l'infirmerie, les élèves ont l'obligation de signaler leur intention au bureau de la Vie scolaire qui se trouve à proximité. L'infirmière est **le seul personnel du collège habilité à donner un médicament à un élève hors PAI** (*).
En l'absence de l'infirmière, les élèves s'adressent au bureau de la Vie scolaire. Les Assistants d'éducation ont la consigne d'informer systématiquement les familles de la démarche de leur enfant si celui-ci dit être souffrant. Dans le cas contraire et pour des sollicitations mineures, l'élève est invité à retourner en classe. Il est demandé

aux familles de venir récupérer leur enfant ou le faire récupérer si ce dernier n'est plus en mesure de suivre les enseignements.
L'élève doit arriver au collège en état de suivre les cours. Les maladies et les accidents survenus en dehors de l'établissement doivent être traités par la famille avant le retour dans l'établissement. Les passages à l'infirmerie se font lors des temps des pauses et ne sont autorisés qu'en cas d'urgence pendant les cours.
Il ne relève pas des missions de l'infirmière scolaire de soigner des élèves malades depuis le matin ou plusieurs jours à domicile. Dans ce cas, une consultation avec le médecin traitant et/ou du repos à domicile est conseillée.

(*) *Pour information, le PAI (**P**rojet d'**A**ccueil **I**ndividualisé) est mis en place avec la famille et le médecin scolaire pour un élève atteint d'une maladie chronique (asthme, diabète…), d'allergie ou d'intolérance alimentaire.*

❹ Discipline.

Le règlement intérieur présente les différentes punitions scolaires et sanctions disciplinaires applicables au sein de notre établissement. Quelques précisions complémentaires :
• **Les « observations »** renseignées sur Pronote ne sont pas des punitions, mais des informations faites aux familles concernant les éventuels manquements de leur enfant en termes de travail et/ou de comportement. Pour s'assurer que les familles ont bien pris connaissance de ces observations**, il appartient aux parents d'en prendre connaissance numériquement via le compte parent Pronote.** Pour cela, une fois sur l'application Pronote, aller dans la rubrique ➡ **Vie scolaire ➡ Récapitulatif ➡ Observations ➡** *puis cocher la case* « ☐ **je suis informé** ».
• Les notifications de mise en retenue sont adressées aux familles par SMS. **Les retenues sont encadrées par les personnels de la Vie scolaire les mardis et les jeudis de 17h à 18h. Il n'y a pas d'exception à cette règle et il appartient aux familles de s'organiser pour récupérer leur enfant à 18h.** Certaines retenues peuvent être prises en charge par les enseignants, à leur initiative, sur le temps d'étude de l'élève.
• Les sanctions sont quant à elles envoyées par mail puisqu'elles contiennent systématiquement un courrier. Une sanction est toujours décidée par la Direction du collège (Principal ou Principal Adjoint).
• Enfin, nous reconduisons cette année une démarche lancée à la rentrée 2023 visant à partager l'information et le suivi avec les familles. Ainsi, dès lors que l'équipe pédagogique constate qu'un ou une élève n'adopte pas la bonne posture après 4 à 5 semaines de cours (que ce soit en matière d'attitude, de comportement et/ou de travail scolaire fourni), un courrier de sensibilisation sera envoyé aux parents des élèves concernés. Ce courrier n'a d'autre vocation que de partager un constat de rentrée, informer les familles et travailler ensemble afin que l'élève puisse réagir rapidement.

❺ Rangement des sacs.

Les élèves du niveau 6ème bénéficient d'un casier pour ranger leur sac de cours ou d'EPS. Ils sont tenus de les utiliser et ne sont pas autorisés à les déposer dans le hall ou sur la cour. Les autres niveaux utilisent des racks de rangement par pôle (5e/4e/3e), situés sous le préau. Chaque élève veille à ne laisser aucun sac ni vêtement au collège en fin de journée et veille de week-end. Enfin, les sacs étant interdits au CDI, les élèves les rangent sur des étagères aménagées à cet effet dans le hall.

❻ Téléphone mobile.

L'utilisation du téléphone portable est strictement interdite aux élèves dans l'enceinte du collège et de ses infrastructures sportives (article L511-5 du code de l'éducation du 12 juillet 2010). Le téléphone doit être éteint, non visible et par conséquent rangé. Il en est de même pour les montres connectées et tout appareil permettant une connexion aux réseaux Internet ou téléphonique. Avant chaque cours d'EPS, les élèves du niveau 6ème doivent systématiquement ranger les téléphones dans les casiers en amont de la descente vers le complexe sportif.
Dans l'éventualité où l'élève aurait besoin de communiquer avec sa famille, il doit s'adresser au bureau de la Vie scolaire. En cas d'utilisation sans autorisation, le téléphone est confisqué et confié aux personnels de Direction de l'établissement qui préviennent la famille de cette confiscation. Le téléphone est alors mis en sureté. Il sera remis aux familles en mains propres quelles que soient les contraintes des responsables légaux. Si cette situation doit se présenter, il vous faut prendre contact avec le secrétariat du chef d'établissement afin de

planifier votre venue. Cette confiscation s'accompagnera d'une punition en cas de récidive puis d'une sanction en cas de nouvelle récidive. Aussi, si le téléphone n'est pas indispensable à votre enfant sur le chemin domicile-école, il est préférable de le laisser à la maison.
Le collège ne saurait être tenu pour responsable du vol, de la perte ou de la dégradation du téléphone.

❼ Usage des réseaux sociaux et recommandations quant à l'usage des écrans.

▪ **Réseaux sociaux :** vous trouverez en **annexe n°2** de ce livret un document nommé « **Rappel des règles d'utilisation des réseaux sociaux sur Internet** », réalisé en collaboration avec un service spécialisé de la Gendarmerie de Vannes : la Maison de protection des familles. Les problématiques entre élèves liées aux réseaux sociaux sont une préoccupation nécessitant sans cesse plus de temps pour les personnels des établissements scolaires. Aussi ce document a-t-il pour ambition d'informer les élèves et leurs familles sur les dangers des réseaux et de rappeler le cadre légal. **L'usage des réseaux sociaux est interdit aux moins de 13 ans** et le collège décourage la création d'un groupe classe sur les réseaux. Nous privilégions l'entraide entre les binômes d'élèves, notamment pour la récupération des cours en cas d'absence. Nous savons pouvoir compter sur votre vigilance et votre esprit de responsabilité.
▪ **Utilisation des écrans :** vous trouverez en **annexe n°3** quelques **recommandations pour une utilisation raisonnée des écrans**. Ce document est le résultat d'un travail mené par le professeur documentaliste auprès des élèves de l'année scolaire 2023/2024 en lien avec les équipes pédagogiques, Vie scolaire et de direction.

❽ Concernant la prévention du harcèlement :

❖ Le déploiement du programme pHARe.

Lancé au niveau ministériel dans l'ensemble des collèges en septembre 2022, ce dispositif est piloté par une équipe de personnels de l'établissement ayant bénéficié d'une formation spécifique. Ils sont les « référents NAH » (**N**on **A**u **H**arcèlement) du collège, et les formateurs des élèves « Ambassadeurs NAH ». Sur cette même période, le protocole pHARe a été élaboré en équipe puis présenté et validé en Conseil d'Administration.
Ce « protocole Harcèlement » constitue un mode opératoire à appliquer dès lors qu'une situation potentielle de harcèlement est repérée. Il est important de préciser qu'à l'issue de la mise en application des premières étapes du protocole, il arrive souvent que la situation initiale relève en définitive d'un différend ou d'un conflit entre un ou plusieurs élèves, mais pas d'une situation de harcèlement. Quoiqu'il en soit, toutes les situations sont traitées et suivies.

❖ Des « ambassadeurs NAH » en 4ème.

Dans le cadre du programme pHARe, l'équipe des « référents NAH » prend en charge la formation d'une quarantaine d'ambassadeurs contre le harcèlement parmi les élèves volontaires du niveau 4ème. Pourquoi le niveau 4ème ? Car ce sont des élèves ayant déjà une expérience de 2 années passées au collège et qui seront présents encore deux années scolaires (dont celle en cours) dans l'établissement assurant une portée pérenne à la formation dispensée.

Les missions de ces « ambassadeurs NAH » sont les suivantes :

- ✓ Ils sensibilisent leurs camarades au phénomène de harcèlement.
- ✓ Ils participent aux différentes actions d'information et de prévention menées au sein du collège.
- ✓ Ils observent une vigilance sur les temps hors la classe, repèrent le cas échéant les signes du harcèlement, et servent de relais auprès des adultes.
- ✓ Ils contribuent à faciliter l'intégration des plus jeunes, à leur expliciter les règles de vie et les usages.
- ✓ Ils promeuvent des valeurs fortes telles que le respect, l'entraide et la bienveillance.

L'engagement des élèves dans ce dispositif contribue indéniablement à optimiser l'efficacité de la réponse éducative. Chaque élève formé se voit remettre une attestation de formation à l'occasion d'un temps formalisé et en présence de la Direction du collège et de l'équipe des « référents NAH ».

❖ Les actions de sensibilisation et de responsabilisation des élèves.

Dès l'accueil des élèves à la rentrée, les professeurs principaux, l'équipe de Direction et de Vie scolaire expliquent à tous les élèves ce qu'est le harcèlement et surtout les moyens de le prévenir. À ce titre, le règlement intérieur est rappelé ainsi que la loi. L'heure de vie de classe est également un temps privilégié pour échanger

sur le climat de la classe. Puis ce sont de très nombreuses actions qui sont engagées, réparties de la 6ème à la 3ème. On retiendra la journée nationale NAH des compagnies de théâtre mettant en situation les élèves, l'intervention de partenaires spécialisés, dont la Gendarmerie.

❖ **Des représentants et personnes-ressources pour chaque classe.**

Concernant le suivi partagé des classes, chacune dispose de :

- ✓ Un **chef d'établissement** par niveau ➡ Le Principal en 6ème et 3ème / le Principal Adjoint en 5ème et 4ème.
- ✓ Un **référent pédagogique** ➡ le Professeur Principal.
- ✓ Un **référent vie scolaire** ➡ l'Assistant d'éducation référent.
- ✓ **Deux délégués des parents d'élèves** ➡ ils sont présents lors du conseil de classe.
- ✓ **Quatre représentants d'élèves** ➡ les délégués de classe. Les délégués sont des interlocuteurs privilégiés entre les élèves et les adultes de l'établissement. Ils ont le souci du bien-être de leurs camarades et bénéficient d'une formation sur les principes de la préoccupation partagée et du « bien vivre ensemble ».

❖ **Enjeux de la communication et de la réactivité : les fils de discussion par classe.**

L'une des clés de la prévention des situations de harcèlement se trouve dans la réactivité et la communication, notamment dès lors que des signaux faibles apparaissent. C'est pourquoi, outre les modalités précisées ci-dessus (protocole pHARe, actions de sensibilisation, personnes-ressources, tutorat des 4èmes vers les 6èmes), la communication au sein même de l'équipe pédagogique s'avère essentielle. Ainsi chaque classe du collège dispose d'un fil de discussion interne permettant, à tout moment, de partager un signal faible ou un élément nous alertant sur une vigilance nécessaire.

❾ Quelques rappels, conseils pratiques et autres informations.

⇨ Les chewing-gums, bonbons et autres confiseries sont strictement interdits dans l'enceinte du collège. Tous les élèves du collège ont été informés de cette interdiction et de l'application stricte du règlement intérieur.

⇨ La question de la tenue vestimentaire des élèves est récurrente à l'arrivée des beaux jours. La tenue doit être conforme au règlement intérieur à savoir *« une tenue respectueuse de soi-même, des autres et de son environnement ».* Concernant notamment le « croc top », s'il ne s'agit pas de l'interdire, il convient cependant de savoir fixer une limite. Nous savons pouvoir compter sur l'esprit de responsabilité et la vigilance des parents. C'est dans cette esprit de tolérance, mais aussi de limite, que chaque adulte référent de l'établissement peut signaler soit directement à l'élève, soit à la Vie scolaire ou la Direction, le cas d'une tenue qui serait inadaptée.

⇨ Nous demandons à tous les élèves de se munir **d'un agenda papier pour prendre en note les devoirs et travaux** qui seront à faire en étude ou à la maison. Il est en effet essentiel que les élèves sachent s'autonomiser dans la gestion de leur travail personnel, la gestion d'un planning, l'écriture de ses devoirs et la récupération des cours en cas d'absence.

⇨ Nous demandons également aux élèves d'avoir dans leur sac des mouchoirs jetables, toujours bien utiles dans de nombreuses circonstances.

⇨ **Prendre soin de la « flotte numérique » au collège Goh Lanno**. Les élèves bénéficient d'un parc numérique composé de très nombreuses tablettes et ordinateurs. À titre d'information, durant l'année scolaire, le coût des différentes réparations (écrans cassés, embout d'écouteurs cassés dans l'emplacement prévu sur la tablette…) avoisine les 1000 €, montant pris en charge intégralement par le collège. Il est toutefois à noter que les actes de dégradations volontaires sont extrêmement rares, ce qui est rassurant. Pour autant, nous souhaitions partager avec les familles cette réalité du coût de l'entretien de la flotte numérique de l'établissement pour contribuer à cultiver et promouvoir auprès des élèves la nécessité de prendre soin du matériel mis à leur disposition.

⇨ **Charte de communication vers les familles.** Vous trouverez en **annexe n°4** à ce livret **la charte de communication destinée aux familles** pour leur permettre de maitriser les différents vecteurs de communication permettant au collège de contacter, informer, accompagner les parents.

⑩ Missions des assistants d'éducation référents de classe :

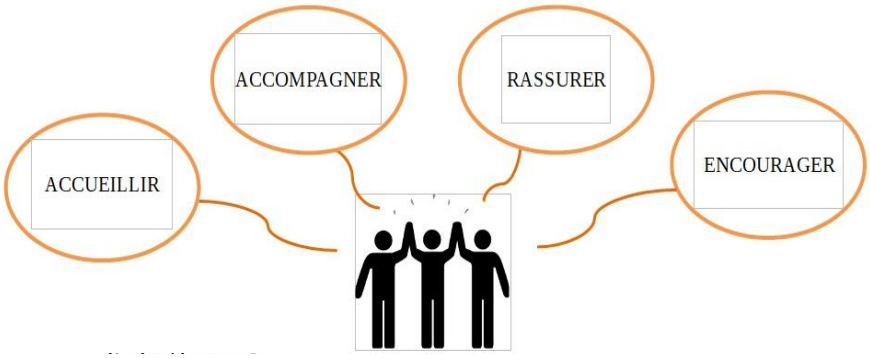

Un objectif commun : ***Le bien-être et la réussite de chaque élève au sein de sa classe.***

Le service de la Vie scolaire compte 6 assistants d'éducation, tous référents d'un certain nombre de classes sur chaque niveau. Leurs missions sont les suivantes :

❖ **Le suivi des absences.**

Chaque semaine, l'assistant d'éducation fait un point avec les élèves, voire parfois les familles, sur les absences non régularisées dans les classes dont il est le référent. L'objectif commun est de tout mettre en œuvre pour contrôler l'assiduité.

❖ **La gestion des litiges mineurs, médiation et repérage.**

L'assistant d'éducation référent est un interlocuteur privilégié de la classe, au même titre que le professeur principal. Il s'emploie à créer et entretenir du lien avec les élèves. Sa disponibilité, sa bienveillance et son sens de l'écoute lui permettent d'être identifié et reconnu comme tel, et de résoudre bien des conflits et litiges mineurs au sein de la classe. Il privilégie le dialogue et la médiation dans une perspective éducative. Il rappelle les usages et les règles du « bien vivre ensemble ». Il participe également au repérage des élèves en difficulté. Lors de leur formation, les délégués de classe sont encouragés à prêter attention au bien-être de leurs camarades et à se rapprocher des adultes, et notamment de l'assistant d'éducation référent, pour signaler d'éventuelles problématiques.

❖ **L'accompagnement de la vie de classe.**

L'assistant d'éducation référent collabore avec le professeur principal dans le suivi éducatif des élèves. À l'invitation du professeur et des élèves, il peut être amené à participer à un conseil coopératif ou coanimer une heure de vie de classe sur le climat de la classe. Il peut également participer aux élections des délégués, à une action ou un projet en lien avec les Parcours Educatifs des élèves, ainsi qu'aux sorties scolaires.

❖ **Le suivi pédagogique et travail personnel de l'élève.**

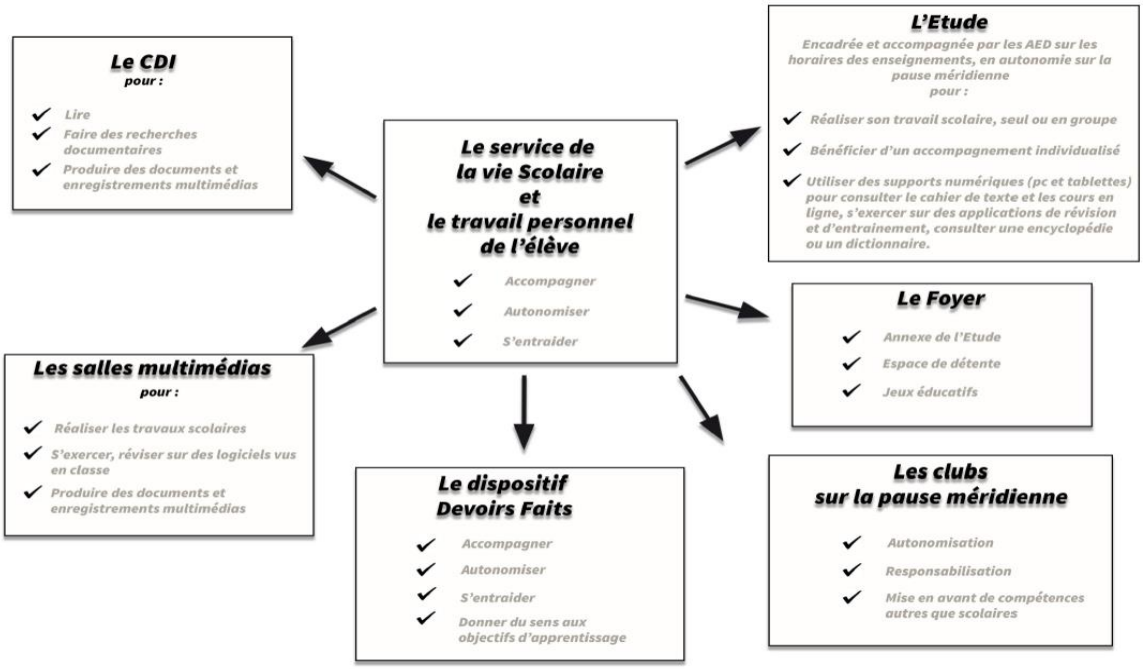

Le **projet collaboratif Vie scolaire - CDI** concerne **le travail personnel de l'élève**. À ce titre, ils ont la possibilité de se rendre au CDI ou en étude suivant leurs besoins. L'assistant d'éducation les aide à distinguer ces derniers pour les orienter, notamment dans l'usage des outils numériques (PC, tablettes numériques et ultra-books) :

- **le CDI** pour lire, faire des recherches, produire des documents et des enregistrements multimédias,
- **les études** pour consulter Toutatice, *Pronote*, le cahier de textes ou un cours en ligne, faire les exercices donnés sur supports numériques, s'exercer sur des applications de révision et d'entraînement.

L'assistant d'éducation apporte une aide aux élèves dans l'organisation et la réalisation de leur travail scolaire, sur les temps d'étude et dans le cadre du dispositif **« Devoirs faits »** (les lundis, mardis et jeudis de 17h à 18h). Il y encourage également l'entraide entre les élèves.
Sur la pause méridienne, les salles d'étude sont mises à disposition des élèves qui souhaitent y travailler, seuls ou en groupe. Sur cette période, les élèves ont également la possibilité de participer à des clubs en autonomie, créés à leur initiative. La vie scolaire pilote leur fonctionnement. Les clubs de théâtre et atelier instrumental sont animés par des enseignants. Les professeurs d'EPS proposent également chaque midi 2 activités dans le cadre de l'**A**ssociation **S**portive.

La mobilisation des assistants d'éducation référents dans les apprentissages est un atout indéniable pour les élèves, et il contribue positivement au « climat » de l'établissement.

Les transports scolaires.

Une grande majorité de nos collégiens utilisent ce mode de transport pour venir au collège.
L'expérience nous montre qu'il est utile de faire un petit focus sur quelques points de vigilance.

1. Pour prendre le car le soir, les élèves sont rangés dans la cour par ligne de bus et les numéros des cars sont appelés plusieurs fois au mégaphone avant le départ de chaque, car. **Les élèves doivent donc être vigilants sur ce rangement et l'appel.**

2. **La ceinture de sécurité est obligatoire dans le car.** En ce début d'année, nous menons une action de vérification volontariste du port de la ceinture bien que cela ne relève pas de nos missions. Cette obligation du port de la ceinture est loin d'être une évidence pour de nombreux élèves du collège, **certains se détachant à peine le car ayant quitté le collège**. Il nous semble indispensable d'agir de concert pour la sécurité de tous.

3. Chaque collégien est autorisé à prendre **uniquement le car pour lequel il est inscrit**.

4. **Si un élève se trompe de car ou qu'il manque son arrêt, il doit rester dans le car, se signaler auprès du conducteur et sera conduit au dépôt de Keolis à Auray.** Cela évite que les élèves se ne descendent à un arrêt aléatoire et permet à chacun de se retrouver au plus vite.

5. Vous pouvez être prévenu par **SMS et/ou Pronote en cas d'annulation des transports** pour intempéries ou évènements exceptionnels.

Les annexes à ce livret d'accueil.

Vous trouverez ci-après les quatre documents suivants :

➡ **Annexe n°1 - Tutoriel sur les modalités de paiement en ligne via Educonnect.**

➡ **Annexe n°2 - Rappel des règles d'utilisation des réseaux sociaux sur Internet** *(réalisé en collaboration avec un service spécialisé de la Gendarmerie de Vannes).*

➡ **Annexe n°3 - Quelques recommandations pour une utilisation raisonnée des écrans.**

➡ **Annexe n°4 : La charte de communication du collège vers les familles.**

➡ **Annexe n°5 - La charte du restaurant scolaire.**

Annexe n°1

Tutoriel sur les modalités de paiement en ligne via Educonnect.

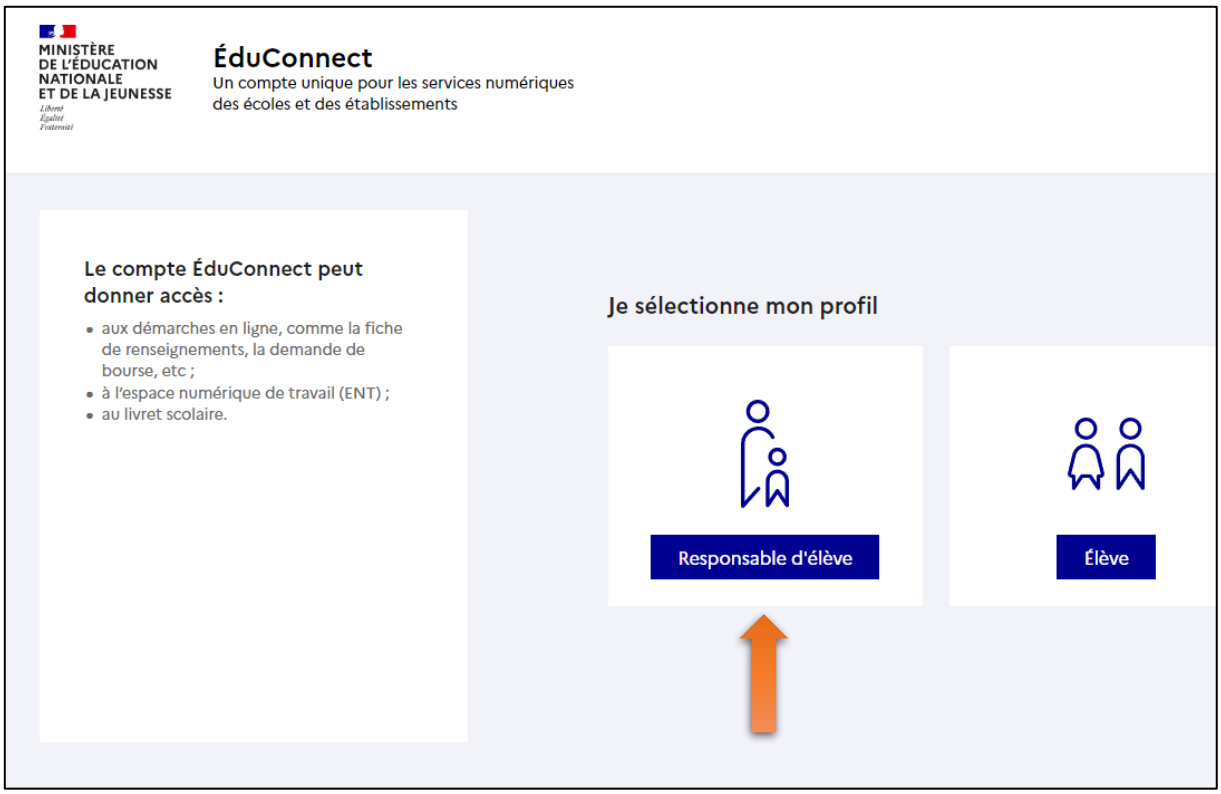

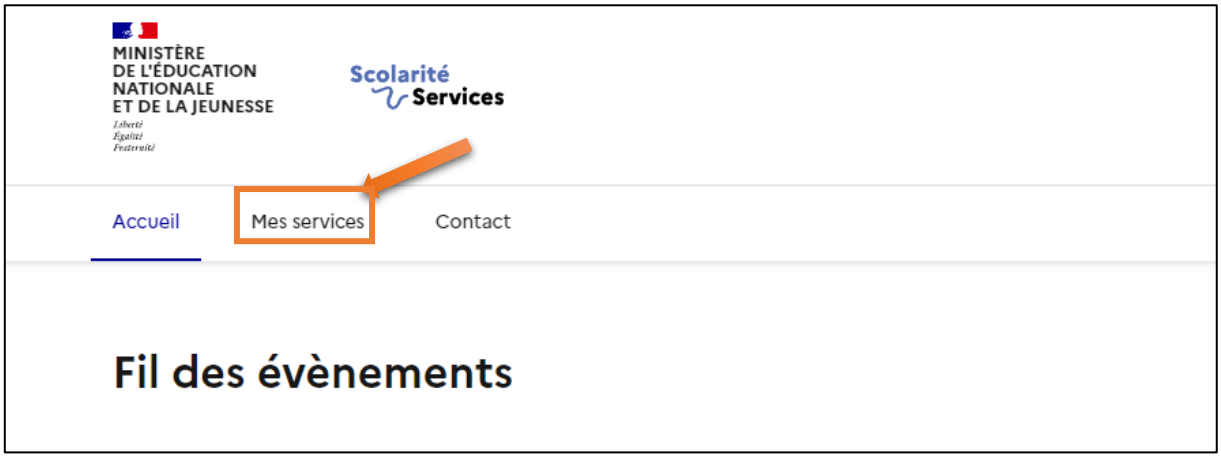

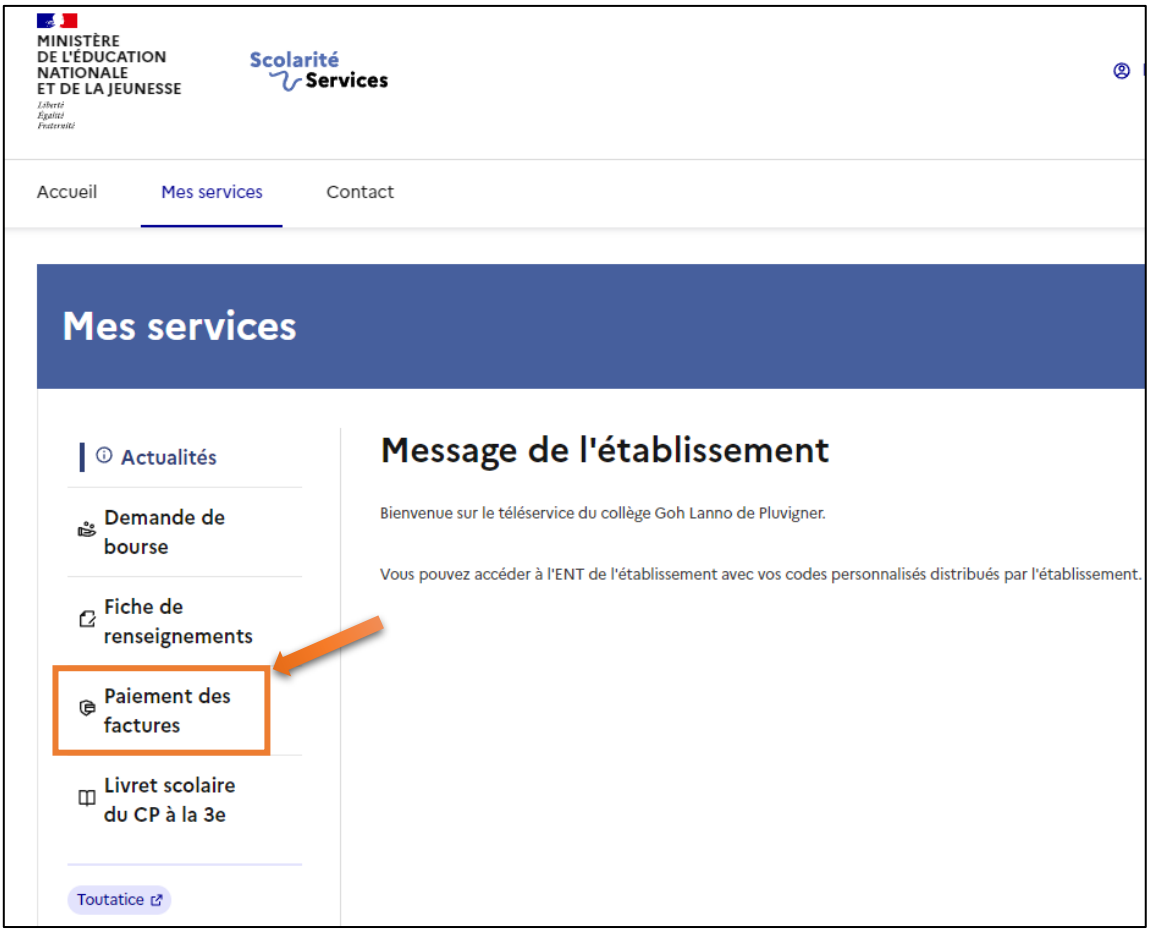
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
Scolarité Services
Accueil
Mes services
Contact
Mes services
Actualités
Demande de bourse
Fiche de renseignements
Paiement des factures
Livret scolaire du CP à la 3e
Toutatice
Message de l'établissement
Bienvenue sur le téléservice du collège Goh Lanno de Pluvigner.
Vous pouvez accéder à l'ENT de l'établissement avec vos codes personnalisés distribués par l'établissement.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
Scolarité Services
Accueil
Mes services
Contact
Mes services
Actualités
Demande de bourse
Fiche de renseignements
Paiement des factures
Livret scolaire du CP à la 3e
Toutatice
Mes factures
Mes paiements
Nous contacter
Aucune facture à régler actuellement, toutefois d'autres prestations peuvent
❶ Entre 3 et 5 jours après avoir reçu l'e-mail de facturation de la cantine, le montant à régler apparaîtra sur cet écran (onglet « Mes factures »).
❷ Le règlement s'effectue ensuite par carte bancaire.
❸ Vous êtes alors guidé durant le processus de paiement en ligne.
❹ Après validation du paiement, vous pouvez le consulter dans l'onglet « mes paiements ».

Annexe n°2

Rappel des règles d'utilisation des réseaux sociaux sur Internet *(réalisé en collaboration avec un service spécialisé de la Gendarmerie de Vannes).*

ATTITUDE PARENT RESPONSABLE

Rappel des règles d'utilisation des réseaux sociaux sur Internet

À l'attention des élèves et de leurs responsables légaux

Les réseaux sociaux sur Internet sont interdits aux moins de 13 ans

En dessous de 13 ans, l'usage des réseaux sociaux (snapchat, tiktok, instagram, facebook ...) et la création de comptes sont interdits.
Entre 13 et 15 ans, l'accord des parents est requis pour la création d'un compte.
Le Règlement Général sur la Protection des Données fixe la majorité numérique à 15 ans.

WhatsApp EST INTERDIT AUX MOINS DE 16 ANS !

Créer un compte en renseignant de fausses informations, comme mentir sur son âge, constitue une infraction aux conditions d'usage des réseaux sociaux et engage la responsabilité civile de mes parents.

Les dangers des réseaux sociaux

Les réseaux sociaux exposent les mineurs à la diffusion de contenus inadaptés parfois violents et choquants mais aussi des échanges de propos, de photos, de vidéos à caractère illicites et diffamatoires

Les réseaux sociaux exposent les mineurs à des personnes mal attentionnées et de nombreux cas de cyberharcèlement sont signalés sur Snapchat et whatsapp

Rappel légal

La liberté d'expression sur les réseaux sociaux

Ce droit de liberté d'expression a ses limites

Ainsi, la diffusion de « tout propos qui porte atteinte à l'honneur, à la vie privée ou à la réputation, les injures ciblées, la diffamation ainsi que les propos qui incitent à la haine raciale, à la xénophobie ou qui font l'apologie des crimes contre l'humanité » sont illicites et répréhensibles par la loi.

Droits à l'image sur les réseaux sociaux & droits d'auteur

Toute image partagée sur les réseaux relève du droit à l'image. Toute personne, adulte ou mineur est en droit de disposer de la sienne et peut s'opposer à son utilisation et sa diffusion.

Avant de diffuser la photographie, la vidéo représentant une personne, assurez vous d'avoir son consentement !

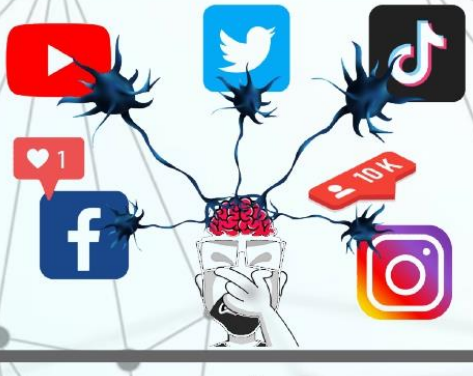

Responsabilité des parents

Si les parents ne sont pas responsables pénalement des actes de leurs enfants, en revanche leur responsabilité civile (et donc financière) peut être engagée.

A titre d'exemple :
- L'atteinte à l'image, la captation, l'enregistrement ou la transmission de l'image ou des paroles sans consentement sont passibles d'un an d'emprisonnement et 45000 € d'amende

- la menace écrite de commettre un crime ou délit est passible de 3 ans d'emprisonnement et 45000 € d'amende

- les faits de harcèlement suivant les circonstances aggravantes de commission prévoient des peines allant de 2 à 10 ans d'emprisonnement et de 30000 à 150000 € d'amende

Annexe n°3

Quelques recommandations pour une utilisation raisonnée des écrans.

Recommandations pour une utilisation raisonnée des écrans

Les écrans font désormais partie intégrante de notre quotidien, et plus particulièrement de celui des plus jeunes. Smartphones, ordinateurs, télévision... Ces appareils offrent de nombreux avantages, mais leur utilisation excessive peut avoir des conséquences néfastes sur le bien-être et la scolarité de votre enfant. En tant que parents, il est crucial d'être conscients de ces enjeux pour agir en faveur d'un usage raisonné des écrans.

La recherche scientifique démontre qu'une surexposition aux écrans engendre :

- **Des troubles importants du sommeil et de la concentration** qui ont des répercussions significatives sur le travail et les résultats scolaires.
- Une baisse de l'activité physique et des problèmes de surpoids.
- Une diminution du temps de lecture, notamment avant de s'endormir.
- Un risque accru de cyberharcèlement.

Une enquête anonyme réalisée auprès des élèves du collège en juin 2024, a mis en lumière de nombreux mésusages inquiétants sur les réseaux sociaux, en particulier sur Tik-Tok. En outre, près de la moitié des élèves de l'établissement dépassent les 3h d'écrans les week-ends. Un élève sur trois estime qu'il passe trop de temps sur les écrans, et ce, au détriment de son travail personnel. Enfin, un parent sur trois n'effectuerait pas un suivi régulier des pratiques numériques de leur enfant.

Il n'est jamais trop tard pour agir !

Voici quelques conseils pour aider votre enfant à maîtriser son temps passé sur les écrans :

1. Fixez des limites sur le temps d'exposition : 1h30 maximum au quotidien, y compris le week-end.
2. Créez des zones et des moments sans écrans (Repas, 30 min avant le coucher).
3. Incitez votre enfant à lire avant de s'endormir : 6 min de lecture par jour diminue la nervosité et le stress de 60% !
4. Utilisez des outils de contrôle parental dédiés aux réseaux sociaux, consoles et smartphones.

Deux sites Internet peuvent vous aider à mettre en place un contrôle parental :

- jeprotegemonenfant.gouv.fr : https://jeprotegemonenfant.gouv.fr/ecrans/vos-outils-ecran/
- Internet sans crainte : https://internetsanscrainte.fr

Notre établissement s'engage à sensibiliser tous les élèves à une utilisation responsable des écrans. Des cours et des ateliers sur ce thème seront proposés aux élèves au cours de l'année scolaire. Nous restons, bien entendu, à votre disposition pour en discuter.

Ensemble, agissons concrètement pour aider votre enfant à trouver un équilibre sain entre le monde numérique et le monde réel !

Annexe n°4

La charte de communication du collège vers les familles.

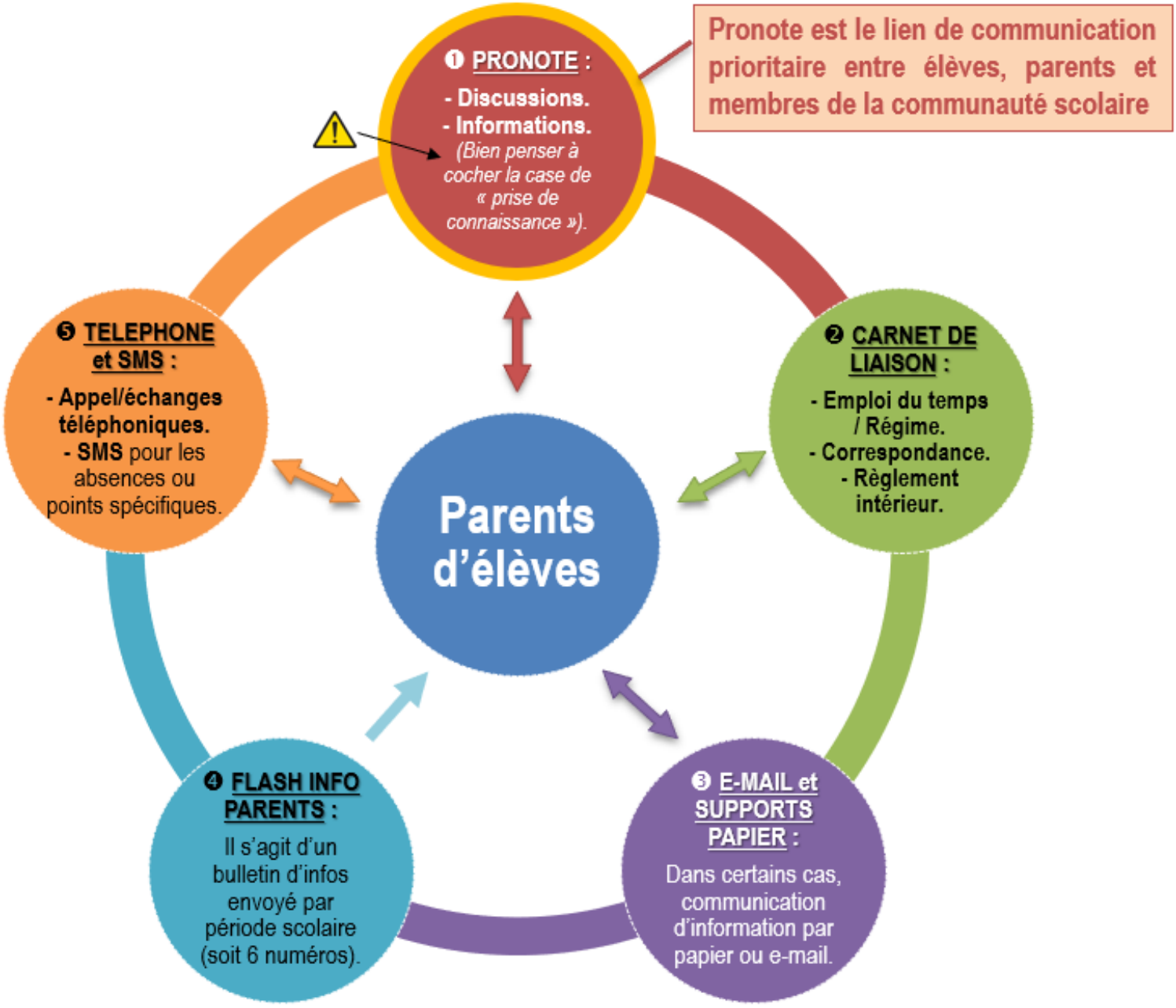

Annexe n°5
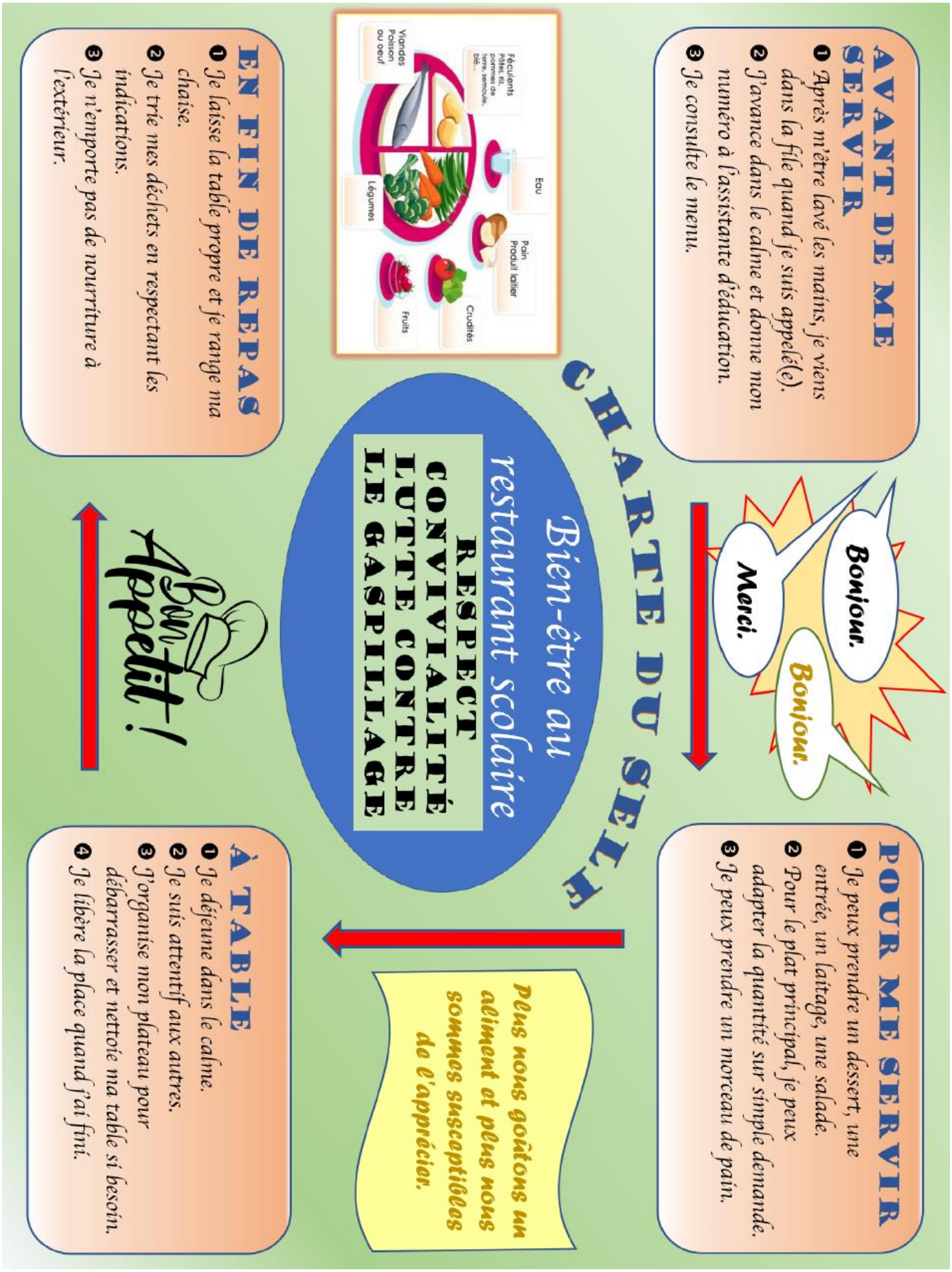
La charte du restaurant scolaire.